



Coopérative des Arts et des Ouches

Charte de la coopérative d'habitant-e-s C'Arts-Ouches

C-Arts-Ouches est une coopérative d'habitant-e-s. Elle a pour mission de mettre à disposition de ses habitant-e-s des logements adaptés à leurs besoins et conçus selon des valeurs partagées.

ARTS ET OUCHES : Nous facilitons la pratique d'activités artistiques – en particulier la musique - et le jardinage par la mise à disposition de lieux communs, favorisant ainsi les échanges et le partage des ressources créatives et matérielles.

CONSTRUCTION ET INTEGRATION ECOLOGIQUES: Notre habitat s'intègre à l'environnement construit, naturel et humain du quartier. Il favorise une gestion équitable des espaces par ses membres et vis-à-vis du contexte environnant. Il privilégie une qualité architecturale durable du bâti et des aménagements extérieurs. Nos bâtiments minimisent l'utilisation des ressources énergétiques et naturelles (eau, sol, air). Nous favorisons des matériaux de construction exempts de polluants.

ECONOMIE, MIXITE : Nous nous engageons à offrir des loyers modérés et sans but de profit. Nous proposons des solutions innovantes et solidaires pour favoriser la mixité sociale, culturelle, générationnelle et économique.

VIVRE ENSEMBLE : Nous mettons en place et respectons un cadre de vie commun (gouvernance, règles de décision). Chacun-e à notre mesure, nous participons et nous impliquons dans la vie de la coopérative. Nous œuvrons pour le bien-être général sans prêter le bien-être de chacun. Nous vivons dans le respect et la solidarité (envers les autres, la nature, les biens communs, ...). Nous veillons à l'accueil et à l'intégration des nouveaux membres.

MUTUALISATION : Nous favorisons les échanges de services et le partage de ressources, tant au sein de la coopérative qu'avec le quartier.

MOBILITE : Nous voulons favoriser les modes de déplacement respectueux de l'environnement – par la mise à disposition de locaux et de services - et le partage de véhicules.

BIODIVERSITE : Nos espaces verts favorisent la diversité de la flore et de la faune sauvages et indigènes. Ils permettent la circulation d'espèces.

COHERENCE : Nous nous engageons à vivre en cohérence avec les principes énoncés dans la charte de C-Arts-Ouches.